

**Programme Interdépartemental d'Accompagnement
des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC)
Personnes Handicapées**

Actualisation 2015

PREAMBULE

Le Schéma régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS) et le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie (PRIAC) sont des éléments constitutifs du Programme Régional de Santé (PRS).

Le PRIAC est l'instrument de programmation financière pluriannuelle pour la mise en œuvre du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale, qu'il s'agisse de mesures nouvelles ou d'actions menées sur le champ médico-social visant à son évolution et adaptation qualitative (réduction des écarts intra régionaux, transformations, ...).

La présente actualisation 2015 porte sur les années 2016-2018 et a pour objectif de prendre en compte :

- La déclinaison régionale du schéma national handicap rare au regard des moyens notifiés par la CNSA (autorisation d'engagement de **624 35€** pour la région Alsace) ;
- La mise en œuvre d'opérations de restructuration de l'offre médico-sociale de santé, afin de prendre en compte notamment les travaux menés avec la Fondation Vincent de Paul en matière d'accompagnement des jeunes présentant un trouble sévère du langage (TSL) ;
- Un rebasage de la dotation régionale limitative alsacienne par la CNSA :
Suite à des travaux interne d'analyse d'un débasage opéré par la CNSA sur la dotation régionale limitative, plusieurs échanges avec celle-ci ont conduit à constater un surdimensionnement de la retenue opérée ; la situation a ainsi pu être régularisée et **1 091 126€** sont ainsi à ce jour

disponibles sur la DRL PH. Ces crédits sont fléchés par la CNSA sur des **créations de places nouvelles**.

A cet égard, 2 axes de travail ont été plus particulièrement approfondis en accord avec la Commission Spécialisée pour la prise en charge et l'accompagnement Médico-Sociaux (CSMS) réunie le 8 octobre 2015 :

- Le renforcement de l'offre de services en direction des jeunes présentant des Troubles de la conduite et du comportement (TCC) ;
- Le renforcement de l'offre en Maison d'Accueil Spécialisé (M.A.S.) dans le Haut-Rhin au regard des jeunes maintenus en IME au titre de l'amendement Creton.

I – Renforcement de l'offre destinée Troubles de la Conduite et du Comportement (TCC)

I.1. Les besoins

D'une manière générale, l'Alsace souffre d'un retard sensible en matière d'équipement TCC :

	Alsace	France entière
Taux équipement SESSAD TCC	0.22	0.529
Taux équipement ITEP TCC	0.73	0.95

La comparaison infrarégionale révèle par ailleurs de fortes disparités entre territoires :

Territoire de santé	Places ITEP	Places SESSAD TCC	Taux équipement ITEP	Ecart / moyenne régionale	Taux équipement SESSAD TCC	Ecart / moyenne régionale
1	0	10	0	-100%	0,12	-47%
2	116	39	0,773	6%	0,16	-29%
3	164	50	1,77	143%	0,54	141%
4	42	10	0,37	-50%	0,09	-61%
	322	109	0,73		0,22	

I.2. Propositions

Il est ainsi proposé, afin d'être en mesure de donner suite aux conclusions des travaux 2015-2016 relatifs à la stratégie régionale ITEP, de « réserver » au PRIAC une enveloppe pour la création de 30 à 50 places de SESSAD TCC et équipes mobiles (560 000€) et de prévoir une opération de péréquation territoriale conduisant à la création par redéploiement de moyens de places d'ITEP (semi-internat) sur le territoire de santé 1, actuellement dépourvu.

L'ARS Alsace a souhaité dans ce contexte engager une large concertation ayant pour objet la stratégie régionale à adopter à l'égard des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, et notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, notamment en termes de maillage territorial et de logique de parcours multi-partenarial.

Elle a à cet effet choisi de confier un appui méthodologique et opérationnel au cabinet ALCIMED, qui a notamment accompagné l'AIRe, association des ITEP et de leurs réseaux, dans la mise en œuvre de l'expérimentation nationale sur les dispositifs ITEP. Cet appui devra déboucher au premier trimestre 2016 sur :

- Un diagnostic partagé du fonctionnement des ITEP d'une part (offre régionale, acteurs en présence, problématique de maillage territorial, partenariats, etc.) et des besoins identifiés d'autre part ;
- Des pistes de travail par territoire pour faire évoluer l'offre régionale ITEP, au regard du contexte réglementaire et de la situation locale en proposant des pistes d'actions concrètes pour accompagner cette évolution.

II -Renforcement de l'offre en Maison d'Accueil Spécialisé

Il est proposé, à des fins d'optimisation budgétaire et d'efficience de la conduite des projets de lier les 2 thématiques en matière de création de places nouvelles de type M.A.S., à savoir les jeunes maintenus au titre de l'amendement Creton avec orientation M.A.S. dans le Haut-Rhin et la mise en œuvre en région du schéma national handicap rare.

II.1. Les besoins

a. Jeunes maintenus en IME au titre de l'amendement Creton

45 jeunes adultes avec une orientation vers une Maison d'Accueil Spécialisée sont actuellement maintenus au sein d'un établissement du secteur enfants (I.M.E.) au titre de l'amendement Creton dans le Haut-Rhin.

Pour mémoire, les TS3 et TS4 disposent de 428 places de M.A.S. dont 47 places d'accueil de jour et 13 places d'accueil temporaire.

Une étude de besoins auprès des 3 I.M.E. principalement concernés a permis d'affiner les profils et besoins des personnes concernées : - 65% d'entre eux souffrent d'un polyhandicap ;
- on ne distingue pas de corrélation entre le type de déficience présenté et la demande d'accueil de jour versus hébergement permanent (HP) cette dernière étant néanmoins prépondérante (70%) ;

On note en conclusion deux points saillants : une concentration de demandes d'HP pour des ressortissants de Colmar (bien qu'en la matière la proximité d'implantation de la structure d'accueil ne soit pas un enjeu primordial), et une demande d'accueil de jour concentrée presque exclusivement sur le sud du TS4.

b. Schéma Handicap rare

La première mission demandée à l'équipe réseau grand-est handicap rare est de déterminer un état des besoins éventuellement non couverts, exercice qui s'avère difficile du fait, d'une part de la complexité même de la notion de handicap rare, d'autre part de l'indisponibilité de données précises auprès des partenaires institutionnels.

A ce jour, sur l'ensemble de la région, 286 situations diagnostiquées handicaps rares sont référencées et 132 sont en attente d'un diagnostic, sans qu'il ne soit possible à ce stade de connaître l'éventuelle non couverture de leurs besoins de prise en charge.

Une attente importante est néanmoins observée afin de pouvoir disposer en région :
- de ressources spécifiques facilement accessibles ;
- de solutions de répit /de places d'accueil temporaire.

Certains jeunes maintenus en IME au titre de l'amendement Creton présentent par ailleurs un profil handicap rare.

II.2. Propositions

Un appel à projets pour la création de places de Maison d'Accueil Spécialisée sera publié, comprenant deux « lots » pour la création par extension d'une ou plusieurs structures existantes, de :

8 places de Maison d'Accueil Spécialisé (M.A.S.)	
Public	Toutes déficiences (avec admission prioritaire de jeunes maintenus en IME au titre de l'amendement Creton)
Implantation	Département du Haut-Rhin
Modalités :	accueil de jour et/ou hébergement permanent,
Coût à la place	65 000€
Type d'opération :	Extension d'une structure existante

Le cahier de charges insistera sur l'opportunité d'opérations de restructuration de l'offre, avec possibilité de redéploiement du secteur enfants au secteur adultes.

8 places de Maison d'Accueil Spécialisé (M.A.S.) dont au moins trois en hébergement temporaire	
Public	Handicap rare
Implantation	Haut-Rhin mais vocation interdépartementale voire interrégionale
Modalités :	- accueil de jour et/ou hébergement permanent, - hébergement temporaire (pour au moins 3 places)
Coût à la place	70 000€
Type d'opération :	Extension d'une structure existante

III_Restructuration de l'offre de l'Institut Saint Charles (Strasbourg)

Les travaux menés en concertation avec la Fondation Vincent de Paul, les services de l'Education nationale et les associations représentantes des usagers, notamment l'expérimentation au cours de deux années scolaires du fonctionnement d'une équipe mobile, ont permis d'aboutir à la proposition d'une restructuration très importante de l'offre portée par l'ITEP et le SESSAD Saint Charles, spécialisés dans l'accompagnement des jeunes présentant un trouble sévère du langage écrit ou oral.

Il est à noter que cette opération s'opère par redéploiement de moyens existants.

Les objectifs portés en sont les suivants :

- Diversification et désinstitutionalisation des modalités de prise en charge ;
- Augmentation sensible du nombre de jeunes accompagnés ;
- Meilleur maillage territorial.

Situation initiale		Situation rentrée 2015			Situation rentrée 2016 (modification de l'agrément)		
ITEP	SESSAD	ITEP	SESSAD	Equipe mobile	ITEP	SESSAD	Equipe mobile
62	43	62	43	30	52	35	60
dont 30 en internat	33 places sur l'antenne de Strasbourg et 10 sur celle d'Haguenau	dont 20 en internat et 10 en Unité d'enseignement externalisée à Haguenau		Expérimentation sur crédits non pérennes		25 places sur l'antenne de Strasbourg et 10 sur celle d'Haguenau	
105 jeunes accompagnés					147 jeunes accompagnés (+40%)		

SYNTHESE

Catégorie de structure concernée	Modalités	Public concerné	Description du territoire concerné	Nature de l'opération	Année de financement	Nombre total de places nouvelles
MAS	Hébergement permanent et/ou accueil de jour	Adultes Toutes déficiences	Haut-Rhin	Création par extension d'une structure existante	2018	8
<i>Optionnel</i>	<i>Hébergement permanent et/ou accueil de jour</i>	<i>Adultes Toutes déficiences</i>	<i>Haut-Rhin</i>	<i>Transformation par redéploiement</i>	2018	
MAS	Hébergement permanent et/ou accueil de jour	Adultes Handicap rare	Haut-Rhin	Création par extension d'une structure existante	2018	8
MAS	Hébergement temporaire					
ITEP	Semi-internat	Jeunes Troubles de la conduite et du comportement	TS1	Transformation - Redéploiement	2017	10 à 20
SESSAD	Milieu ordinaire	Jeunes Troubles de la conduite et du comportement	TS1 ; TS2 ; TS3 ; TS4	Création / Extension	2017	40 à 50
Equipe Mobile				Création		
Equipe Mobile	Milieu ordinaire	Jeunes Troubles sévères du langage	Bas-Rhin	Transformation par redéploiement	2016	30

CALENDRIER PREVISIONNEL D'APPELS A PROJETS

Appel à projet	Avis d'appel à projet	Clôture de la période de dépôt
S.E.S.S.A.D. T.C.C.	2 ^{ème} trimestre 2016	3 ^{ème} trimestre 2016
M.A.S.		